

PROGRAMME DE FORMATION

2022 - Règlementation meublés et chambres d'hôtes, fiscalité des meublés de tourisme et classement : actualités

Lieu de la formation : A distance

Durée : 2 jours

Nombre total d'heures de formation : 14

Date(s) : 13 octobre, 14 octobre

Tarif de la formation

370 € net de taxes

Pour demande de prise en charge de la formation auprès de l'OPCO :

- N° de Déclaration d'Activité : 76340953834
- N° SIRET : 83203963000039

Salariés de droit privé des organismes institutionnels du tourisme, n'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge auprès de l'AFDAS ! Sans convention de formation à jour dans l'espace Afdas, le CRTL au moment de la facturation, se verra dans l'obligation de facturer directement la structure.

Finalité

Etre à jour sur l'actualité en question de réglementation, loi ...

Objectifs opérationnels

Maîtriser le régime juridique et fiscal applicable : commun et spécifique à chaque activité,
Décrypter les relations contractuelles les plus courantes dans la pratique,
Établir une cartographie des principaux risques de contentieux,
Optimiser la gestion des litiges

Public cible

Chargés de conseiller les hébergements, chargés de Taxe de Séjour

Pré-requis

Pas de prérequis nécessaire, débutants acceptés, mais une pratique des règles afférentes aux activités de loueurs de meublés et de CH (déclaration, contrat, fiscal, social serait souhaitée facilitant ainsi la mise à jour des connaissances

Matériel stagiaire

Un ordinateur avec une caméra et un micro.

Accessibilité : Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous définissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté.

Modalités d'accès : Inscription en ligne sur le site pro du CTRL Occitanie <https://pro.tourisme-occitanie.com/plateforme-de-services/programme-regional-de-formation-des-organismes-de-tourisme/>

Délai d'accès : Les formations du CRTL Occitanie sont accessibles de leur mise en ligne jusqu'à 15 jours avant la 1ère journée de formation (temps requis pour confirmation de la session et envoi des convocations). Passé ce délai, il est préférable de prendre contact avec le service formation pour s'enquérir des éventuelles places disponibles et des possibilités d'inscriptions en ligne. *Contacts : Sylvie Bonnefoy au 04 30 63 84 25 ou formation@crtoccitanie.fr*

Caractéristiques et modalités

- **Durée :** 2 jours
- **Nombre d'heures :** 14 heures
- **Dates :** 13 octobre et 14 octobre
- **Nombre de personnes minimum et maximum :** 6 - 12
- **Horaires :** de 9h00 à 12h30 et de 14h00-17h30
- **Lieu :** A distance
- **Code action :** 26019

Intervenants

Maître Christian GOSSEAUME

Avocat au Barreau de Rennes

Master en droit et fiscalité du tourisme. Enseignant université Rennes 2. Conseiller technique et juridique. Comptable public et privé

Expérience et parfaite connaissance du secteur du tourisme et des offices de tourisme. Conseil et assistant juridique de CRT, FROTSI et OT depuis 31 années. Accompagnement des OT désirant être agréés pour classer les meublés de tourisme et/ou instituer ou être relais de labels, marques, chartes...

Accompagnement des loueurs de meublés et de chambres d'hôtes dans leur projet de création : étude, conseils, accompagnement sur les paramètres contractuels et relationnels avec les clients, fiscaux, sociaux, sécurité.

Moyens mis à disposition et méthodes pédagogiques

- **Moyens mis à disposition** : Power point envoyé avant chaque session
Envoi de documents si nécessaire à l'issue de la formation
- **Méthodes pédagogiques** : Sur une base minimalisme de méthode magistrale permettant de rappeler ou de mettre à niveau ou de permettre l'acquisition de connaissances, la formation est participative afin de permettre aux participants de poser les questions aux problématiques rencontrées et à venir dans le cadre des actions réalisées et à réaliser. Répondre dans le cadre des thèmes de la formation mais à déborder sur des thèmes satellites liés, voire indissociables. La formation disposera également d'une partie pratique rédactionnelle de la part des participants sur la base des documents « génériques » communiqués par le formateur.
- **Suivi et évaluation**
 - **Suivi** : Feuille d'émargement (temps de connexion), captures écran, certificat de réalisation, Attestation individuelle de fin de formation.
 - **Suivi post formation** : Réponses aux interrogations par l'intervenant dans le mois qui suit la formation.
- **Evaluation** :
 1. Questionnaire amont : questionnaire rapide (10 questions) et demande aux participants des thématiques particulières souhaitées
 2. Evaluation à l'issue de la formation : Quizz en ligne pour mesurer l'atteinte des objectifs par les stagiaires et débriefing oral pour mesurer la satisfaction
 3. Evaluation à chaud : questionnaire en ligne transmis aux stagiaires par le CRTL à la fin de la formation afin de connaître la satisfaction sur la formation et l'intervenant.
 4. Evaluation à froid : entre 3 et 6 mois, questionnaire transmis aux stagiaires et N+1 afin de mesurer l'utilité de la formation après un délais significatif et de possibles idées de projets à mener.

Programme

JOUR 1 : 13 octobre de 9h à 12h30

Objectif 1 : Maîtriser le régime juridique et fiscal applicable : commun et spécifique à chaque activité

1 - Maîtriser le régime applicable

- Faire le point sur les textes en vigueur et leur champ d'application,
- Définir les conditions pour être hébergement touristique offert à la location,
- Obligation, contrôles et sanctions en matière d'hébergement touristique : construction, sécurité, déclaration en mairie ou autorisation municipale, consommation...,
- Le loueur de meublé professionnel et le loueur non professionnel,
- La procédure volontaire de classement : déroulement, organismes accrédités...
- Les labels, marques, chartes...,
- ZOOM sur la fiscalité applicable aux meublés de tourisme et aux chambres d'hôtes,
- ZOOM sur le régime social applicable aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes,
- La commercialisation des meublés et chambres d'hôtes par des intermédiaires : intermédiaires numériques, agents de voyages, prestataires de services, tours opérateurs, distributeurs, agent immobilier, etc.

JOUR 1 : 13 octobre de 14h à 17h30

Objectif 2 : Décrypter les relations contractuelles les plus courantes dans la pratique

2 - Analyser le contrat et les obligations des différents acteurs

- Le contenu du contrat et le descriptif de l'hébergement
- Qualifier le contrat : définir son importance et l'approche à tenir en fonction du client étranger
- L'offre contractuelle : définir le moment de formation du contrat et la réglementation applicable
- Les règles financières : arrhes, acompte, caution.
- Respecter l'obligation d'information
- Intégrer les dispositions spécifiques à la protection du consommateur
- Faire le point sur les clauses abusives
- Décrypter les principaux problèmes liés à l'exécution du contrat en pratique

JOUR 2 : 14 octobre de 9h à 12h30

Objectifs 2 et 3 : Décrypter les relations contractuelles les plus courantes dans la pratique et établir une cartographie des principaux risques de contentieux

3 - Zoom sur les obligations des acteurs

A - Les obligations du loueur

- Ses engagements contractuels
- Déclaration obligation et classement de l'hébergement

- Assurances
- Éviter les écueils et infractions dans le cadre d'opérations promotionnelles : concurrence déloyale, publicité trompeuse, etc.
- Maîtriser les spécificités liées à la vente sur Internet

JOUR 2 : 14 octobre de 14h à 17h30

Objectifs 2 et 3 : Décrypter les relations contractuelles les plus courantes dans la pratique et établir une cartographie des principaux risques de contentieux

B - Les obligations du client

- Tour d'horizon des services et prestations exigibles par le client
- Assurances
- Check-list des recours possibles en cas de manquement à leurs différentes obligations : paiement du prix, utilisation des lieux « en bon père de famille », délit de grivèlerie, etc.

Objectif 4 : Optimiser la gestion des litiges (Covid 19).

4 - Optimiser la gestion de vos contentieux

- Savoir bien réagir et s'organiser en cas de litige
- Maîtriser les différentes alternatives pour régler un litige